



La parité et la diversité, c'est maintenant !

Colloque du 19 novembre 2012
Assemblée nationale

SEPT PROPOSITIONS POUR LA PARITÉ ET LA DIVERSITÉ

1 L'article premier de la constitution, stipule que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi **favorise** l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. Nous demandons que le verbe **GARANTIR** remplace désormais le verbe favoriser.

2 La laïcité est notre bien le plus précieux, c'est notre trésor national pour que vivent ensemble toutes les diversités, dans un esprit de concorde et d'unité. Cette valeur est aujourd'hui menacée par les intégrismes de tous bords. Nous demandons que le 9 décembre, jour qui de la séparation des Églises et de l'État, du spirituel et du temporel, soit désormais fêté, chômé et payé.

3 L'égalité salariale n'est pas encore un fait tangible dans les entreprises. Nous demandons à Monsieur Sapin, ministre du travail, la mise en place d'un baromètre de l'égalité salariale, porté par une autorité indépendante, qui mesurera trimestriellement les avancées Dans ce domaine dans les entreprises publiques et privées.

4

À l'heure de la refondation de l'école, nous proposons à George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, un jumelage de trente écoles primaires avec 30 ambassadeurs de la diversité et de l'égalité. 30 figures emblématiques du féminisme et de la diversité (15 hommes 15 femmes) iront à la rencontre des élèves de CM2 sur tout le territoire national. Ces figures issues du monde de l'entreprise, des médias, de la science, du sport et de la culture porteront une pédagogie de la réussite et de l'exemplarité.

5

Aujourd'hui, plus de 3000 entreprises ou organisations en France ont signé la charte de la diversité dans une démarche volontaire d'égalité et de parité. Certaines se sont même engagées dans la démarche d'audit pour obtenir le label diversité AFNOR. Seuls les partis politiques restent en marge de cette dynamique vertueuse. Nous demandons à Harlem Désir nouveau secrétaire du PS et au président de l'UMP nouvellement élu, et à tous les partis politiques républicains, de signer la charte de la diversité pour leurs partis respectifs et de s'engager à obtenir dans les trois ans qui viennent le label AFNOR diversité.

6

Les femmes et les mères sont un puissant vecteur d'intégration et de paix dans les quartiers. Il faut leur redonner un rôle actif dans une dimension familiale et de médiation. À l'instar de Simone Veil qui l'avait compris dès 1983 avec le dispositif « femmes relais », nous lançons l'opération « 1000 femmes debout » et demandons le soutien de Cécile Duflot en charge des territoires et de Manuel Valls chargé de l'intégration.

7

La langue de notre République est le Français et c'est un vecteur fondamental d'égalité, de laïcité et d'intégration. En revanche, la protection et la valorisation des langues régionales et des langues non territoriales participent d'une exigence démocratique qui respecte et prend en compte la diversité. Elles relèvent aussi d'une mondialisation humaniste de la diversité linguistique et culturelle, et non d'une mondialisation désincarnée de la standardisation et de l'uniformisation. Aussi, nous demandons la ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* puis l'adoption d'une loi-cadre de politique linguistique qui précisera les principes fondamentaux garantissant les droits de la diversité linguistique.